

**2^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 23 MARS
à 20 HEURES 30**

**Matière de l'acte : FINANCES LOCALES
Sous-matière de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires**

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal :
Le 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le jeudi vingt-trois mars à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités
Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, REBOULET
Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric,
FRAC Valérie, ARNAUD Jérôme, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : FANTON Pascale Procuration GAS Joëlle,
LAVASTRE Norbert Procuration NADAL Laurent, MATHIEU Pierre Procuration
PLUTION Antoine, JALLIFFIER-ARDENT Catherine Procuration JUSTAMOND
Mireille.

FRAC Valérie est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil

**COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE de Monsieur LONGUET Jean-Michel,
Inspecteur Divisionnaire de la trésorerie de Bagnols sur Cèze**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion de la commune constitue la reddition des
comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives
qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées
et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de
gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers
ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes
figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de
paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit
de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment
justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y
compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections
budgétaires et budgets annexes, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion de l'inspecteur divisionnaire de la trésorerie de Bagnols sur Cèze, Jean-Michel LONGUET, pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait les jour, mois, an susdits.

**Certifiée exécutoire
Publiée ou notifiée le :**

**Le Maire,
Laurent NADAL**



Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Affiché le
ID : 030-213000763-20230329-D2023_012-DE